



## AVIS PUBLIC

### Relatif à une consultation publique

**Règlement numéro 2025-403 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90, afin de modifier les dispositions relatives aux usages autorisés dans la zone 106.**

**AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée que:

Lors d'une séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil a donné un avis de motion et de dépôt du projet de règlement numéro 2025-403 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90, afin de modifier les dispositions relatives aux usages autorisés dans la zone 106.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi le 13 janvier 2026 à 19H45** à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton.

Ce projet de règlement numéro 2025-403 vise à retirer les usages suivants de la zone 106 et à ajouter une note à cet effet à la grille des usages et des normes :

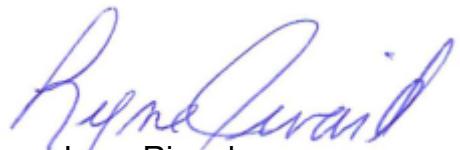
- Maisons ou centres de réinsertion sociale ;
- Maisons ou centres de rééducation ;
- Maisons ou centres pour personnes en difficulté
- Maison de chambres

De plus, l'amendement aura également pour effet d'interdire le remplacement de l'un ou l'autre de ces usages existants par l'un ou l'autre de ces usages dorénavant prohibés.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2025-403, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante :  
<https://www.upton.ca/reglements-municipaux/>

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17e jour du mois de décembre de l'an 2025.



Lyne Rivard,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière